



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Service des communications

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Sentiers des VTT

Îles-de-la-Madeleine, le 1^{er} novembre 2011 – La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et les représentants locaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Sûreté du Québec invitent le conseil d'administration du Club VTT à reconsidérer sa décision de démissionner afin de permettre la conclusion des travaux d'établissement de sentiers reconnus et sécuritaires dans l'archipel.

Après quatre rencontres de travail depuis le début de l'année, le comité multipartite sur les sentiers des VTT est en effet à quelques semaines de conclure ses travaux. La rencontre prévue le 7 novembre permettra de déposer des parcours quasi finaux. Ainsi, le maire de la Municipalité, Joël Arseneau, s'explique-t-il mal la démission des représentants du Club VTT et la manifestation qui a suivi la semaine dernière devant les bureaux du député Germain Chevarie, du MTQ, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de la mairie. « Tous les partenaires ont travaillé de bonne foi à trouver des solutions dans cet épineux dossier, de déclarer le maire Arseneau. Nous ne pouvons abandonner si près du but ».

La Municipalité constate cependant que plusieurs droits de passage de sentiers de VTT sur des terrains privés n'ont pas été renouvelés ou ont été résiliés par des citoyens. Cela indique sans doute une moins grande tolérance des citoyens envers la circulation des VTT, déjà démontrée dans un sondage mené en 2001*. Cela étant, pour compenser la perte de 31 % des sentiers en terrains privés sur droits de passage, la Municipalité propose au Club VTT d'augmenter de 68 % le nombre de kilomètres de chemins municipaux sur lesquels les véhicules hors routes pourront circuler. Par ailleurs, il est à noter que, contrairement à toutes les réglementations au Québec, la Municipalité des Îles a autorisé les VTT sur toutes les plages des Îles du 15 septembre au 30 avril et sur 12 km de plage à l'année.

De son côté, le chef du centre de services des Îles du MTQ, Louis Vigneau, rappelle que les dernières réglementations établies par le MTQ exigent une révision des anciens sentiers, pour des raisons de sécurité. De fait, certaines règles concernant les intersections avec des chemins municipaux ou avec la route 199 ayant été modifiées, l'ensemble des sentiers a dû être revu. « On ne peut pas se permettre de mettre en jeu la sécurité des automobilistes, des cyclistes, des piétons et des amateurs de VTT eux-mêmes, affirme M. Vigneau. Dans le cadre réglementaire actuel, avec le travail et la bonne volonté de tous, on a pourtant réglé 90 % des problèmes. »

Pour le lieutenant Jocelyn Montembeault, la sécurité des usagers de la route, comme des usagers de VTT, demeure également la priorité. « Nous nous devons de nous conformer aux exigences établies par le MTQ. Nous n'avons pas d'autres choix que de tenir en compte les soucis de quiétude des riverains qui peuvent ne pas avoir envie que les sentiers de VTT passent sur leur terrain ou que des VTT fassent du bruit jusque tard dans la nuit non loin de chez eux ».

Par ailleurs, le lieutenant Montembeault déplore les gestes d'intimidation commis la semaine dernière lors de la manifestation et lance un appel à la négociation et au dialogue.

La Municipalité, en collaboration avec tous les acteurs concernés, souhaite donc parvenir à trouver un terrain d'entente afin que les adeptes de VTT puissent continuer d'exercer leur sport dans le respect des normes de sécurité et du droit à la quiétude des citoyens. La Municipalité, la Sûreté du Québec et le MTQ attendent toujours la rencontre prévue le lundi 7 novembre avec les représentants du Club VTT des Îles afin d'engager les discussions finales menant à une solution gagnante pour tous.

– 30 –

* La Municipalité régionale de comté (MRC) des Îles a mené un sondage en 2001 sur la problématique de la circulation hors route. En résumé, 75 % des 1267 répondants affirmaient être contre la circulation des VTT sur les plages, 78 % contre la circulation sur les terres privées et 70 % contre la circulation sur les chemins publics.

Pour information : Elena Haratsaris, coordonnatrice des communications
eharatsaris@muniles.ca
418 986-3100, poste 328